

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

1. OFFRES - Sauf stipulation contraire de notre part, toutes nos offres sont faites sans engagement. Si l'acheteur n'est pas d'accord avec les données figurant sur la confirmation de vente, il est tenu de communiquer ses objections dans les 48 heures suivant la date de confirmation.

2. PRIX, MAJORATION - La taxe sur la valeur ajoutée comme lors de l'établissement des prix n'y est pas comprise, mais sera mentionnée séparément sur la facture à charge de l'acheteur. Tous les impôts sur le chiffre d'affaires et droits nouveaux, toutes les majorations éventuelles de prix légaux et/ou impôts sur le chiffre d'affaires et/ou droits-prélèvement-droits d'entrée etc. imposés par les instances officielles depuis la commande sont toujours à charge de l'acheteur.

3. FACTURE - Par la transmission de sa commande, l'acheteur se déclare d'accord sur nos conditions générales de vente et ne pourra en aucun cas exciper de son ignorance.

4. EXPEDITION, LIVRAISON, RISQUES

a) Toutes les marchandises sont vendues comme étant contrôlées et agréées au chargement au départ ; il est loisible à l'acheteur de venir les examiner sur place ; son absence est toujours considérée par les parties comme agrégation sans réserve toutes réclamations faites après achèvement du chargement ne sont plus recevables. L'Alliance blé se réserve le droit de facturer les marchandises commandées qui n'ont pas été enlevées dans les 15 jours suivant la date de l'avis d'enlèvement.

b) Tous risques quelconques que peuvent subir les marchandises depuis le chargement au départ sont exclusivement à charge du destinataire et/ou acheteur : l'expédition est toujours censée être effectuée par l'acheteur lui-même ou à sa demande et sous sa responsabilité exclusive, à l'exclusion de toute responsabilité de l'Alliance Blé sauf si les marchandises sont livrées franco (domicile) à l'aide de moyens de transport appartenant à la Coopérative.

c) Dans le cas où l'acheteur n'a pas exécuté strictement ses engagements antérieurs, nous nous octroyons le droit d'annuler toute commande ou partie de commande non exécutée.

5. PAIEMENT-INTERET - Sauf stipulation explicite, toute vente est faite contre paiement au comptant : le fait que l'Alliance Blé concède certaines facilités de paiement ne peut jamais être interprété comme renoncement à son droit au paiement au comptant. Tous les paiements doivent être effectués au siège de la société à SOIGNIES. Pour toute facture non payée à l'échéance, il sera dû, sans mise en demeure préalable, des intérêts calculés (Minimum 12%) à partir de l'échéance de la facture. Outre les intérêts précités, il sera exigé, sans mise en demeure préalable, une indemnité de retard de 15% du montant des factures non honorées, avec un minimum de 37,18€.

6. FORCE MAJEURE - Tous les événements provoquant une perturbation profonde de la marche normale des affaires économiques ou commerciales tels guerre, émeutes, inondations, grève etc. ou dérégulant l'activité normale de la société ou du pays sont toujours considérés comme cas de force majeure nous dégageant de toutes obligations et responsabilités et lui donnant le droit de considérer toutes conventions en cours comme annulées de plein droit, sans sommation ou mise en demeure préalable.

7. EMBALLAGE - Les emballages cautionnés seront facturés avec les marchandises. Le montant sera crédité lors de la restitution.

8. NORMES DE LA LOI - Les marchandises sont conformes aux normes imposées par la loi réglementant le commerce des aliments pour bétail, des engrais, des semences et plants, des biens d'équipement, et aux normes Rucip et Fis. Les plaintes éventuelles doivent être introduites, preuves officielles à l'appui, au plus tard dans les 2 jours suivant la livraison.

Etant donné qu'il ne nous est pas possible d'exercer un contrôle sur l'usage et la livraison, nous déclinons toute responsabilité, quelle qu'en soit la nature, pour d'éventuels accidents qui auraient lieu, ou dommages qui découleraient de l'usage des marchandises que nous avons livrées, ou du matériel fabriqué par nous.

L'acquéreur reconnaît formellement avoir connaissance des risques qui pourraient éventuellement découler d'un accident avec ou suite à l'utilisation de nos produits, et qu'il a pris les dispositions nécessaires en vue de prévenir une telle situation. Il est libre de contracter une assurance spéciale à cet égard. Aucune indemnisation et/ou aucun dédommagement ne pourront être exigés suite à un manquement ou accident qui aurait occasionné un dommage pour l'acquéreur sous quelle forme que ce soit, avec ou à cause de biens et matériels livrés par nous.

Uniquement en cas de vices cachés non connus et prouvés s'étant révélés à l'usage et qui existaient au moment de la livraison, soit le produit sera échangé contre le même produit, soit on remboursera au maximum le prix d'achat.

9. ASSURANCE - L'assurance n'est en aucun cas couverte par nous, sauf stipulation contraire.

10. COMPETENCE - Toutes contestations pouvant naître à cause ou à l'occasion de ces commandes ou ventes sont exclusivement de la compétence des tribunaux de MONS.